

RC2185

**Commune de Saint-Blaise
Maigroge, Daniel-Dardel et Lignièrès
Mesures PGEE et réaménagement de la chaussée**

Conditions particulières

Procédure ouverte

Marché de services

Marché soumis aux accords internationaux

Prestations de l'ingénieur civil pour l'élaboration du projet et la direction des travaux

Par sa signature, le soumissionnaire atteste avoir pris connaissance du présent document pour l'établissement de son offre.

Nom : _____

Rue : _____

NPA, lieu : _____

Téléphone : _____

Responsable : _____

Date : _____

Signature : _____

Table des matières

Marché de services	1
Table des matières	2
Annexes	2
1. Généralités	3
1.1. Projet et objectif du projet.....	3
1.2. État d’avancement de la planification.....	3
1.3. Documents de base	3
2. Cadre des prestations	3
2.1. Organisation du projet.....	3
2.2. Programme d’étude et de réalisation	4
2.3. Séances.....	4
3. Montant de l’offre et types de prestation.....	4
3.1. Bases	4
3.2. Types de prestations	4
3.3. Montant de l’offre	4
3.3.1. Honoraires.....	5
3.3.2. Rabais.....	5
3.3.3. Frais de débours	5
3.3.4. Heures et frais non facturables.....	5
3.4. Renchérissment.....	5
3.5. Assurances.....	6

Annexes

Annexe 1 Programme d’étude et de réalisation

Annexe 2 Liste des pièces de l’avant-projet et de l’étude du bureau d’urbanisme

1. Généralités

La commune de St-Blaise et le service des ponts et chaussées de Neuchâtel planifient la réfection de la route cantonale RC2185 sur l'ensemble de la zone urbanisée de St-Blaise. Des mesures du PGEE sont prévues ainsi que d'importantes interventions sur les réseaux souterrains des différents services de distribution.

Les présentes conditions particulières traitent du mandat d'ingénieurs pour l'élaboration du projet et la direction des travaux.

1.1. Projet et objectif du projet

Le projet prévoit la réfection de la chaussée de la RC2185 dans le secteur urbanisé de St-Blaise, à partir du carrefour avec la RC172 sur une longueur d'environ 1,5 km en direction de Lignièrès.

Le projet consiste, sur la base de l'avant-projet déjà réalisé, à établir d'une part, le projet de réaménagement de la chaussée, des trottoirs, portes d'entrée du village, traversées piétonnes, raccordements latéraux, évacuation des eaux de chaussées, etc., ainsi que le projet des mesures du PGEE et, d'autre part, à assurer les tâches de la direction locale des travaux (DLT).

Les projets de tiers ne font pas partie de l'enveloppe du projet, mais pourraient faire l'objet de demandes bilatérales par les services concernés. **Dans de tels cas, les conditions financières déposées dans le cadre du présent marché seront appliquées pour les services tiers.**

1.2. État d'avancement de la planification

La phase d'avant-projet mandatée en 2021 est terminée. Les documents sont remis en annexe.

1.3. Documents de base

Les documents suivants constituent les données de base pour la suite des études et l'évaluation des prestations relatives au mandat mis en appel d'offres :

- Bases géométriques (cadastre et relevés de détail) ;
- Dossier de l'avant-projet.

Pour ces différents documents, le mandataire aura à disposition pour la suite des études les fichiers sources.

2. Cadre des prestations

Le mandat couvre les phases d'études et de réalisation du projet suivantes :

- le projet de l'ouvrage, phase 32 ;
- l'appel d'offres, phase 41 ;
- la réalisation jusqu'à la mise en service de l'ouvrage, phases 51, 52 et 53.
- Des prestations de direction des travaux pour la coordination avec les tiers, services sont aussi prévus

2.1. Organisation du projet

La commune et le service des ponts et chaussées sont les deux maîtres d'ouvrage. Le service des ponts et chaussée assumera en coordination avec la commune la direction de projet, ainsi que la direction générale des travaux.

2.2. Programme d'étude et de réalisation

Un programme d'étude et de réalisation pour l'ensemble du projet est donné ci-dessous et en annexe 1:

	Phases Sia	Années Trimestres	2022				2023				2024				2025			
			1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Ingénieurs civil	AO Ingénieurs génie civil																	
	32 Elaboration du projet d'ouvrage																	
	41 Elaboration des AO et procédure d'adjudication																	
	51 Elaboration du projet d'exécution																	
	52 Direction des travaux																	
	53 Elaboration des plans conformes, achèvement																	
Entreprise génie civil	AO Entreprise																	
	Réalisation, exécution des travaux																	

2.3. Séances

Les mandants prévoient des séances de projet toutes les 4 à 6 semaines. Les séances de chantier auront quant à elles un rythme hebdomadaire.

3. Montant de l'offre et types de prestation

3.1. Bases

Les prestations à réaliser seront conformes à celles prévues dans le règlement SIA 103 (2020) concernant les prestations et honoraires des ingénieurs et ingénieurs civils.

La rémunération des prestations par phase partielle est prévue dans le « Cahier de l'offre – Liste des prestations ».

3.2. Types de prestations

Les prestations sont de **deux types** :

- Les prestations de **type I** :
Ces prestations correspondent à une rétribution d'après le temps employé effectif.

Le nombre d'heures est fixé par le mandant par phase partielle et selon les catégories de qualifications du personnel engagé. Ces quantités seront susceptibles d'évolution, mais constituent pour le mandant une limite supérieure (montant plafonné).

- Les prestations de **type II** :
Les honoraires sont offerts sous la forme de montants globaux. Afin de permettre une évaluation comparative des offres, le nombre d'heures selon les catégories de qualification devra être indiqué par le candidat. En aucun cas les nombres d'heures définis ne pourront être utilisés pour formuler des revendications ultérieures.

Il n'est pas prévu de prestations de type II dans le cadre de cet appel d'offres.

3.3. Montant de l'offre

Le « Cahier de l'offre – Liste des prestations » définit par phase et par catégorie le nombre d'heures prévues par les mandants.

Les montants offerts pour les honoraires et les coûts accessoires seront présentés sur le **formulaire 1.0** du « Cahier de l'offre – Liste des prestations ».

3.3.1. Honoraires

Les **prix horaires offerts** pour les prestations de **type I** sont à indiquer dans le **formulaire 2.0**, du « **Cahier de l'offre – Liste des prestations** ».

3.3.2. Rabais

Le **formulaire 2.0** du « **Cahier de l'offre – Liste des prestations** » permet d'offrir un rabais sur les prestations de **type I**.

3.3.3. Frais de débours

Les frais de débours liés aux prestations sont rémunérés selon les principes énoncés ci-après.

Les frais suivants, facturés sous forme de pourcentage sur le montant net des honoraires, doivent être couverts par le pourcentage forfaitaire à indiquer dans le **formulaire 2.0** du « **Cahier de l'offre – Liste des prestations** ».

- Tous les frais de photocopie, de téléphone, de fax, de port, d'assurance ou lié à l'infrastructure informatique.
- Tous les frais de reprographie et livraison de tous les documents finaux en 7 exemplaires papier pour toutes les phases de projet.
- Tous les frais de déplacement à Neuchâtel ou Saint-Blaise, y compris les heures de déplacement liés à la participation aux séances de coordination, de projet, de chantier, etc., quelle que soit la distance.
- Tous les frais d'hébergement ou de repas.
- Tous les frais de déplacement et autre frais liés à l'intervention de personnel (heures) ou équipements à l'intérieur et à l'extérieur du chantier, quelle que soit la distance.
- Indemnisation et frais spéciaux pour les interventions de tiers (laboratoires, experts, etc.) commandés par le mandataire pour le besoin de ses propres investigations.

Les frais suivants, facturables seulement s'ils ont été au préalable convenus et définis avec le maître de l'ouvrage, seront facturés et rémunérés sur la base des tarifs convenus dans le contrat d'ingénieur.

- Reprographie et livraison des documents à partir du 7ème exemplaire, pour toutes les phases de projet.
- Frais et débours liés à des interventions ou réunions spéciales, sur demande expresse du maître de l'ouvrage. Indemnisations et frais spéciaux pour des interventions de tiers (laboratoires, experts, etc.) pour le compte du mandataire, commandées par le maître de l'ouvrage pour ses propres besoins ou des besoins de coordination.

3.3.4. Heures et frais non facturable

Les heures ou les frais relatifs à la gestion administrative propre du mandataire, du groupement, de l'association, y compris les frais de facturation, ne sont pas rétribués spécifiquement et devront être intégrés dans le tarif horaire ou les montants globaux offerts.

3.4. Renchérissment

Les adaptations de tarif consécutives aux renchérissements seront effectuées sur la base des conditions fixées par le KBOB et des Conditions générales du service des ponts et chaussées de Neuchâtel – Compléments aux conditions générales de mandataire de la KBOB (édition 2022) - art. 3.2 « renchérissement ». La base des coûts de l'offre correspond à la date de la rentrée des offres, soit 2022.

3.5. Assurances

Il est demandé que la couverture par l'assurance de responsabilité civile se monte à un minimum de Fr 20'000'000.- par événement, lésions corporelles et dommages matériels cumulés.

En cas d'adjudication, le mandataire devra également contracter une responsabilité civile couvrant les dommages aux ouvrages consécutifs à des erreurs professionnelles avec une couverture de Fr 10'000'000.- par événement.

Annexe 1 Programme d'étude et de réalisation

Commune de St.-Blaise
RC2185 - Rues de la Maigroge, Dardel et Lignières
Appel d'offres pour les prestations d'ingénieurs civil
Programme d'études et de réalisation

[illegible]

Annexe 2 Liste des pièces

Avant-projet

1	-	2088-01A	Situation réseaux souterrain « Partie 1 »	1 : 500	VBI
2	-	2088-02A	Situation réseaux souterrain « Partie 2 »	1 : 500	VBI
3	-	2088-03A	Situation réseaux souterrain « Partie 3 »	1 : 500	VBI
4	-	2088-04	Profils et profils types « réseaux souterrain »	1 : 20	VBI
5	-	2088-05B	Situation générale « Partie 1, rue de la Maigroge »	1 : 500	VBI
6	-	2088-06B	Situation générale « Partie 2, rue Daniel-Dardel »	1 : 500	VBI
7	-	2088-07B	Situation générale « Partie 3, route de Lignières »	1 : 500	VBI
8	-	2088-08A	Profils type	1 : 50	VBI

Rapport technique

9	2088	Rapport technique et devis du 17.08.22			VBI
---	------	--	--	--	-----

Dossier du bureau d'urbanisme

10		Présentation - Synthèse			Urbaplan
11		Situation	1 :1000		Urbaplan